LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2009

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

Etablissement public national

Agence de Polynésie française
21, rue du Docteur Cassiau
98714 Papeete
Tél. (00.689) 50.65.00
Fax (00.689) 50.65.03

Siège
164, rue de Rivoli
75001 PARIS
Tél. (00.33) 1.53.44.41.41
Fax (00.33) 1.44.87.99.62

Sommaire

I La balance des paiements de la Polynésie française 5

1 - SYNTHESE 5

2 - COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES 6

3 - COMPTE FINANCIER 12

II Les tableaux statistiques 16

III La méthodologie de la balance des paiements 19

1 - PRINCIPES GENERAUX 19

2 - CONCEPT ET DEFINITION CLES 20

3 - SOURCES STATISTIQUES 21

4 - PRINCIPALES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 22

ENCADRES

Encadré 1 - Les versements publics nets 11

Encadré 2 - Les révisions méthodologiques..... 14

I La balance des paiements de la Polynésie française

1 - SYNTHESE

Un solde des transactions courantes redevenu positif sous l'effet d'une contraction historique des importations

Après une année 2008 caractérisée par une nette inflexion, la Polynésie est restée, en 2009, en marge de la tendance mondiale un peu plus favorable. Ce ralentissement de l'activité économique, joint à la baisse des prix des carburants, a entraîné une baisse des importations de 29,9 milliards de F CFP qui a permis une amélioration du solde de la balance des biens entre 2008 et 2009 de 26,4 milliards de F CFP.

En revanche, le niveau historiquement faible de la fréquentation touristique a pesé sur le solde de la ligne « voyages », générant un recul de l'excédent de la balance des services.

Au total, le solde des transactions courantes s'est redressé de près de 22 milliards de F CFP

Tableau 1 : Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	**2007 (1)**	**2008 (1)**	**2009**
Compte des transactions courantes (I) dont	**23 660**	**-4 361**	**17 587**
Biens	-142 666	-159 360	-132 934
Services	50 932	41 515	31 625
Revenus	51 780	54 720	53 492
Transferts courants	63 614	58 764	65 405
Compte de capital (II)	0	1	0
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	**23 660**	**-4 360**	**17 587**
Compte financier dont	-29 099	-11 797	-35 600
Investissements directs (IV)	3 885	-1 310	207
Investissements de portefeuille (V)	1 718	-9 487	-10 897
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	**29 262**	**-15 157**	**6 897**
Autres investissements	-34 702	-1 000	-24 909
Erreurs et omissions	5 439	16 156	18 013
Pour mémoire PIB (2006)	*536 344*	*n.d.*	*n.d.*

(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

La France demeure en 2009 le principal partenaire de la Polynésie française, concentrant 63 % des transactions courantes et 29 % des échanges de biens. L'Union européenne (respectivement 9 % et 13 %) et les Etats-Unis (respectivement 9 % et 10 %) constituent les deux autres partenaires privilégiés. Au sein de sa zone géographique, les relations commerciales de la Polynésie française se font plus particulièrement avec la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Chine.

Graphiques 1 et 2 : Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes (% du total des crédits et des débits)

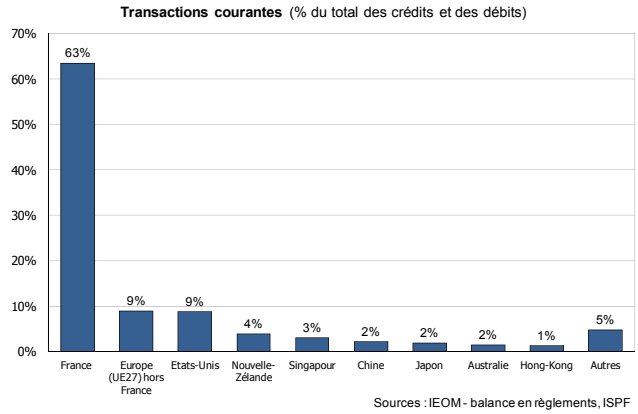

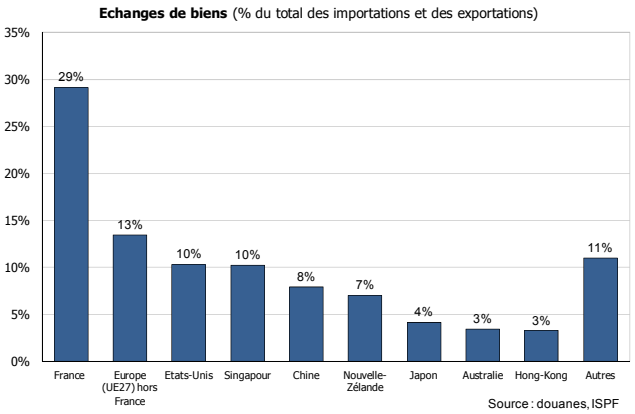

Des sorties nettes importantes de capitaux

Elles sont alimentées par les achats nets de titres émis par des non-résidents (investissements de portefeuille) et l'augmentation des avoirs nets détenus à l'extérieur par les entreprises et les ménages (autres investissements).

2 - COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le solde du compte de transactions courantes est redevenu positif, à 17,6 milliards de F CFP en 2009 après -4,4 milliards de F CFP en 2008. L'amélioration du solde de la balance des biens et de celui des transferts courants y ont contribué, alors que les soldes des services et, dans une moindre mesure, des revenus se sont dégradés.

Graphique 3 : Principaux soldes du compte des transactions courantes

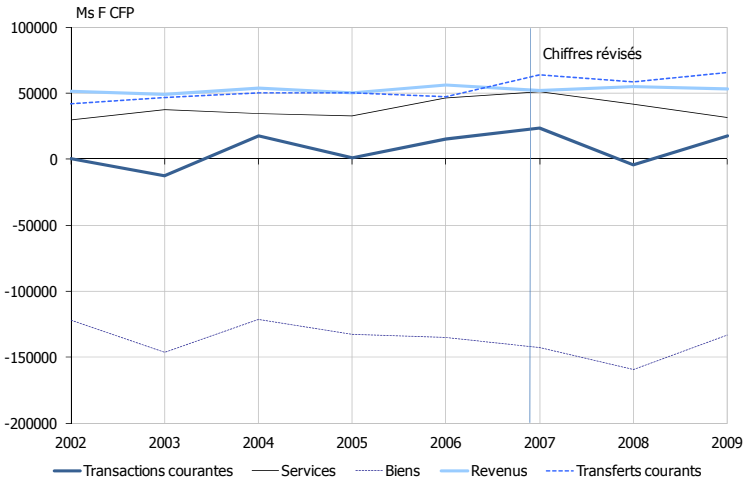

2-1 Biens et services

Après la nette baisse enregistrée en 2008, le taux de couverture des importations de biens et services par les exportations s'est légèrement redressé en 2009, pour atteindre 51,2%, malgré le recul marqué de la fréquentation touristique. Cette évolution tient à la forte chute des importations (-29,9 milliards de F CFP entre 2008 et 2009) en lien avec le recul des prix des carburants et la dégradation de l'activité économique.

Graphique 4 : Taux de couverture des importations par les exportations et fréquentation touristique

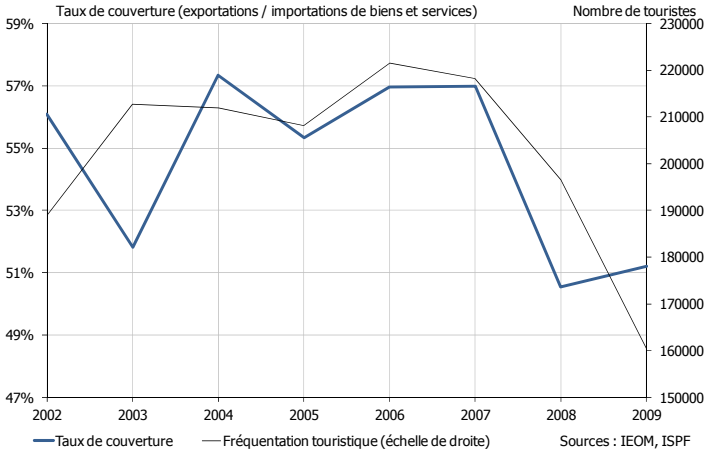

2-1-1 Biens

La réduction du déficit commercial (solde des biens) tient à la contraction significative des importations de 29,9 milliards de F CFP. Il atteint maintenant 133 Mds de F CFP.

Graphique 5 : Echanges de biens

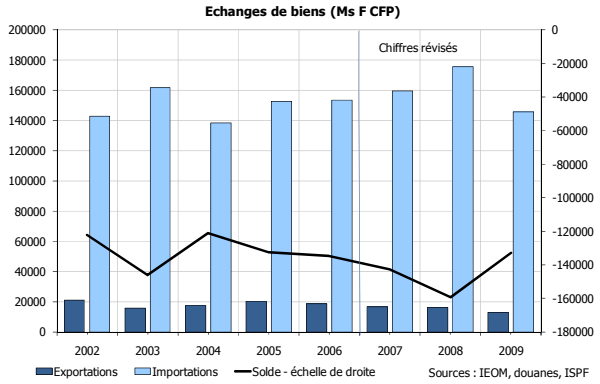

La baisse des importations a concerné l'ensemble des catégories de biens, mais plus particulièrement l'énergie, les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Elle provient en partie du recul des cours du pétrole entre 2008 et 2009, de l'ordre de 35 %, mais reflète également le ralentissement de l'investissement, tant public que privé, et l'essoufflement de la demande des ménages.

Les exportations ont suivi la même tendance, leurs recettes ayant principalement été affectées par le repli de la valeur des expéditions d'ouvrages en perles et de perles brute, lié à la chute du cours de la perle[1]. Ce produit représente en effet les deux tiers du total des exportations de biens. La baisse des exportations de biens d'équipement sur l'année tient, quant à elle, essentiellement au non renouvellement d'une opération exceptionnelle dénouée en 2008[2].

Graphiques 6 et 7 : Echanges de biens par produits (contributions à la croissance)

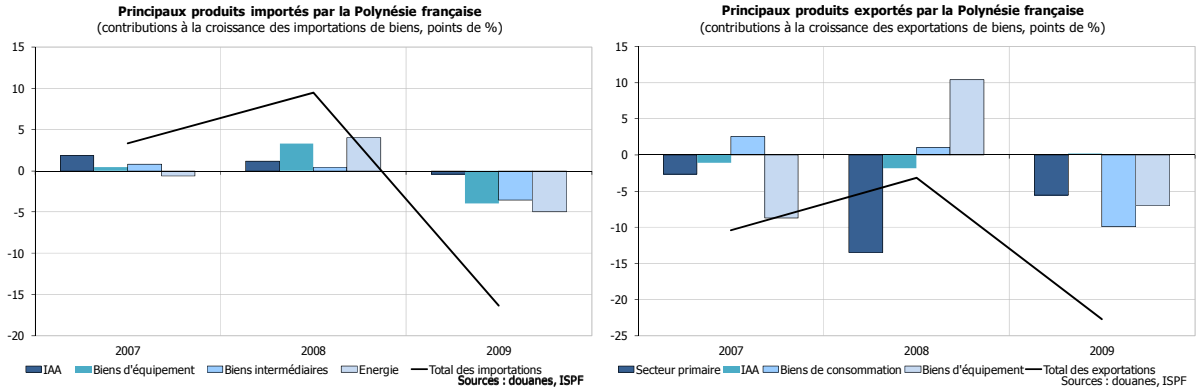

NB : la perliculture est rattachée au secteur primaire.

Avec un tiers des importations, la France est restée en 2009 le premier fournisseur de la Polynésie française, suivie des autres pays de l'Union Européenne (14,5%) et de Singapour (11,1%), source d'approvisionnement en hydrocarbures. Par ailleurs, Hong Kong et le Japon sont demeurés les principaux clients de la Polynésie française (près de 60% de ses exportations), essentiellement sur le marché de la perle.

Graphiques 8 et 9 : Echanges de biens par pays

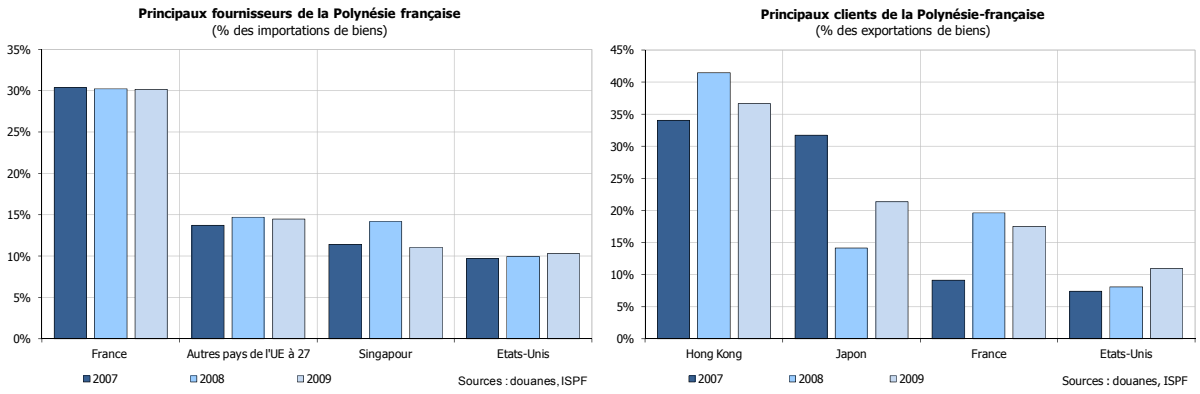

2-1-2 Services

La balance des services, structurellement excédentaire, a enregistré une baisse de son solde de plus de 9 milliards de F CFP pour la deuxième année consécutive. Il est maintenant de 32 Mds de F CFP et le taux de couverture des dépenses par les recettes s'affiche à 151% en 2009, alors qu'il était de 195% en 2007. Cette évolution provient principalement de la baisse de près de 6 Mds de F CFP de la ligne « voyages ».

[1] Le prix moyen au gramme des perles exportées est passé de 1 162 F CFP en 2008 à 499 F CFP en 2009.
[2] Vente d'un avion de la compagnie aérienne locale intérieure Air Tahiti en 2008 (1,7 milliard de F CFP) dans le cadre de la politique de renouvellement de sa flotte.

Graphique 10 : Principaux soldes du compte des services

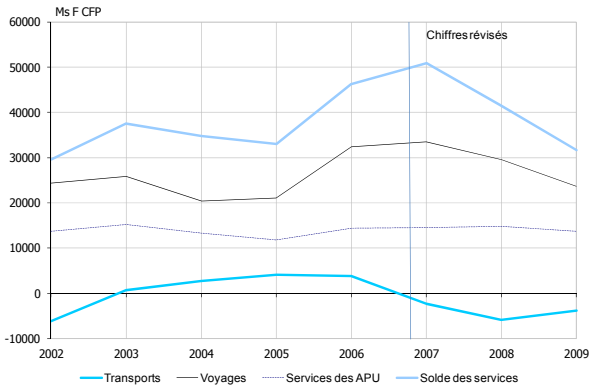

Comme pour les biens, la France demeure le premier partenaire de la Polynésie française pour les services, avec 50 % des recettes et des dépenses en 2009, mais sa part tend à diminuer au profit des autres pays de l'Union européenne (23 % des recettes et 7 % des dépenses). Les échanges de services avec les Etats-Unis, troisième partenaire de la Polynésie française, ont été marqués par l'appréciation du franc CFP vis-à-vis du dollar US : 24 % des dépenses en la matière, contre 21 % en 2008, se font avec ce pays, alors que la dépréciation de la monnaie américaine a joué négativement sur les exportations de services vers ce pays qui ne représentent désormais que 14% des recettes totales de la Polynésie française contre 17 % un an auparavant.

Graphiques 11 et 12 : Echanges de services par pays

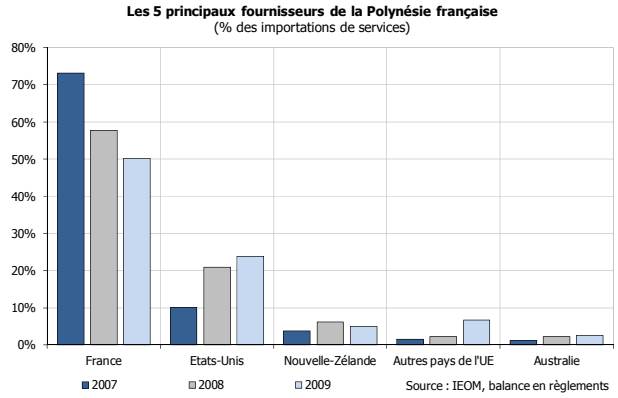

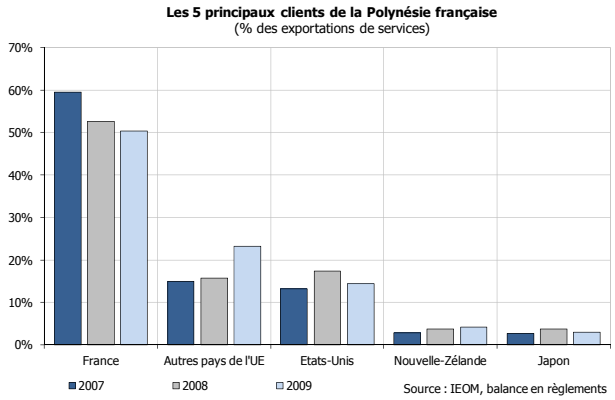

• Les voyages

La baisse de la fréquentation touristique observée depuis 2007 s'est accentuée en 2009 (-1 % en 2007, -10 % en 2008 et -18 % en 2009). Ce repli historique s'ajoute à la progression de 9% des dépenses effectuées hors de Polynésie française en 2009 par les résidents qui ont notamment tiré parti d'une parité de leur monnaie par rapport au dollar américain plus avantageuse. Au total, la ligne « voyages » a vu son solde se réduire de près de 6 milliards de F CFP en 2009, pour atteindre 23,6 Mds de F CFP.

• Les transports

Le solde des « transports », structurellement déficitaire, s'est réduit de 2 milliards de F CFP en 2009, sous l'effet de la baisse des flux engendrée par la contraction de l'activité.

La réduction du déficit observé sur le transport maritime est le résultat de la forte diminution des importations de biens, puisque la part du fret de marchandises par voie maritime est estimée à 80 %. Le volume de fret international débarqué au port de Papeete a diminué de 12,3 % sur l'année 2009.

Le solde des transports aériens est quant à lui devenu légèrement positif en 2009, à 0,3 milliard de F CFP contre -1,1 milliard de F CFP en 2008. Cette légère amélioration est à relier à la politique de rationalisation d'Air Tahiti Nui (ATN)[1], qui lui a permis de comprimer ses charges (-22% en 2009 par rapport à 2008), dont une partie est payée à l'étranger. Elle est néanmoins modérée par les mauvaises performances du tourisme polynésien et concomitamment d'ATN qui affichait une baisse de 26% de son chiffre d'affaires sur l'année.

2-2 Revenus

Les revenus proviennent essentiellement de la rémunération des salariés. Structurellement excédentaire (58,6 milliards de F CFP en 2009), ce poste est presque totalement constitué des salaires versés aux agents de la fonction publique par la France[2]. Il s'inscrit en léger retrait par rapport à l'année précédente (-0,4 milliard de F CFP).

Le solde des revenus des investissements s'est légèrement replié (-0,8 milliard de F CFP) du fait de la hausse des dividendes versés à l'extérieur par les résidents.

Graphique 13 : Soldes des revenus

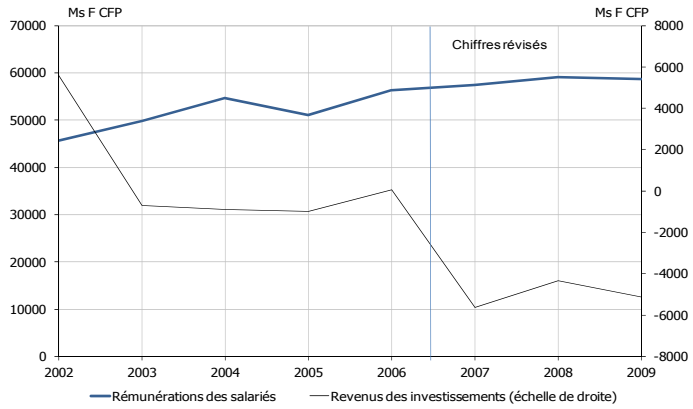

2-3 Transferts courants

L'excédent des transferts courants progresse de façon soutenue (+6,6 milliards de F CFP) en lien avec le rattrapage des retards de versements des crédits de paiement de la Dotation Globale de Développement Economique[3] (DGDE) au titre de l'exercice 2008.

[1] Compagnie aérienne locale qui concentre les deux tiers de l'offre de transport aérien international.
[2] En décembre 2009, l'effectif du personnel civil rémunéré par l'Etat s'élevait à 8 995 agents.
[3] La DGDE est destinée à soutenir la reconversion économique de la Polynésie française après la fin des essais nucléaires.

Graphique 14 : Soldes des transferts courants

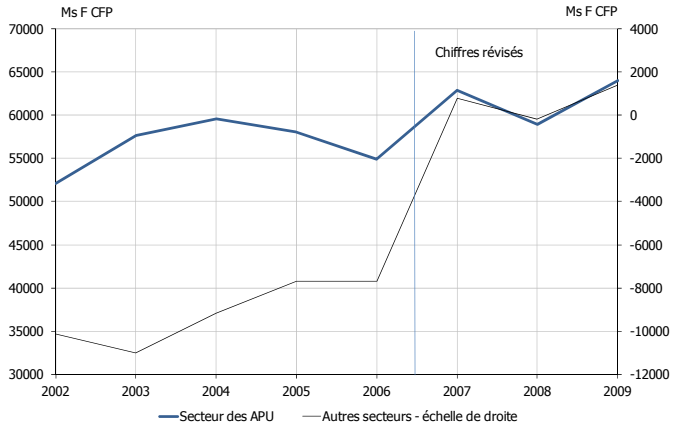

Encadré 1 : Les versements publics nets

En 2009, les versements publics nets en Polynésie française s'élevaient à 136,2 milliards de F CFP en augmentation de 2,9 milliards de F CFP par rapport à l'année précédente. Ils ont eu tendance à légèrement croître au cours des dernières années pour atteindre en 2009 environ 25 % du dernier PIB connu (2006).

Alors que les rémunérations nettes des salariés des administrations publiques et les dépenses militaires nettes se sont contractées en 2009 (d'environ 1 milliard chacune), les transferts courants ont progressé de 5,1 milliards de F CFP, en partie sous l'effet, comme évoqué précédemment, d'un rattrapage des versements au titre de la DGDE relative à l'exercice 2008.

Graphique 15 : Versements publics nets en Polynésie française (% du PIB)

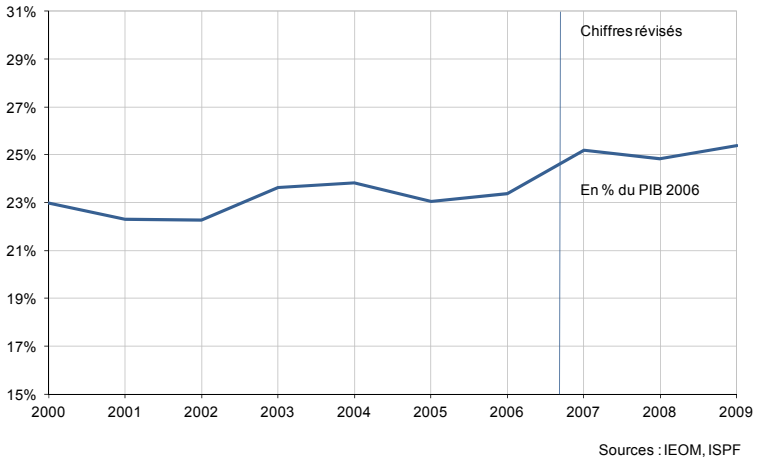

Sources : IEOM, ISPF

3 - COMPTE FINANCIER

Le compte financier a enregistré des sorties nettes de capitaux historiquement élevées (35,6 milliards de F CFP) tant au titre des investissements de portefeuille que des « autres investissements ». En revanche, les flux d'investissements directs se sont soldés par de légères entrées nettes (0,2 milliard de F CFP).

Graphique 16 : Soldes des principaux postes du compte financier

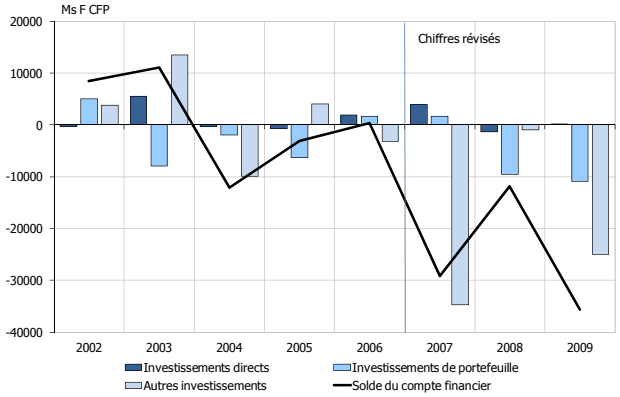

3-1 Les investissements directs

Après des sorties nettes de 1,3 milliard de F CFP en 2008, les investissements directs se sont soldés par de légères entrées nettes de 0,2 milliard de F CFP en 2009. Cette évolution est le résultat de moindres investissements directs effectués à l'extérieur par les résidents polynésiens. En revanche, les flux d'investissements directs entrants ont quelque peu diminué.

Les flux nets d'IDE sortants se sont réduits de 1,7 milliard de F CFP en 2009, essentiellement sous l'effet d'importantes reventes de biens immobiliers détenus par des résidents polynésiens sur le territoire français (2,2 milliards de F CFP contre 0,1 milliard de F CFP en 2008 ; cf. tableau 8 de la partie II).

Le repli du solde des IDE entrants de 255 millions de F CFP tient quant à lui en grande partie à un désinvestissement (en termes nets) dans le secteur immobilier des non résidents en Polynésie française (-717 millions de F CFP), en particulier des Américains. En revanche, le solde des autres IDE entrants (capital social et autres opérations) a quelque peu progressé en 2009 (d'environ 500 millions de F CFP).

Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	**2007 (1)**	**2008 (1)**	**2009**	***Var. 09/08***
Soldes des IDE	**3 885**	**-1 310**	**207**	***1 517***
Solde IDE entrants (+) dont	**5 079**	**1 131**	**876**	***-255***
Capital social	2 633	749	341	*-408*
Investissements immobiliers	2 141	367	-350	*-717*
Autres opérations	304	15	885	*871*
Solde IDE sortants (-) dont	**-1 194**	**-2 441**	**-670**	***1 772***
Capital social	-71	581	336	*-245*
Investissements immobiliers	-1 169	-2 662	-984	*1 678*
Autres opérations	46	-361	-22	*339*

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Graphiques 17 et 18 : Solde des IDE par pays

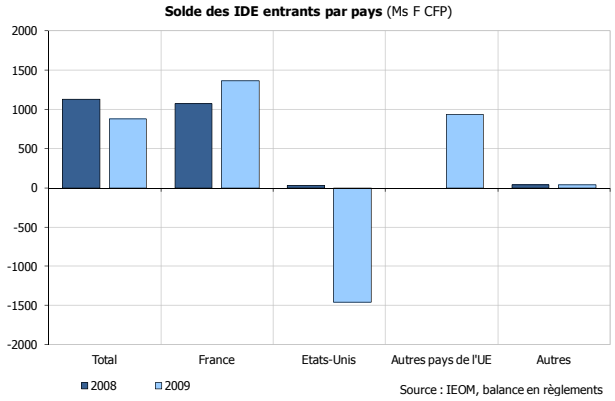

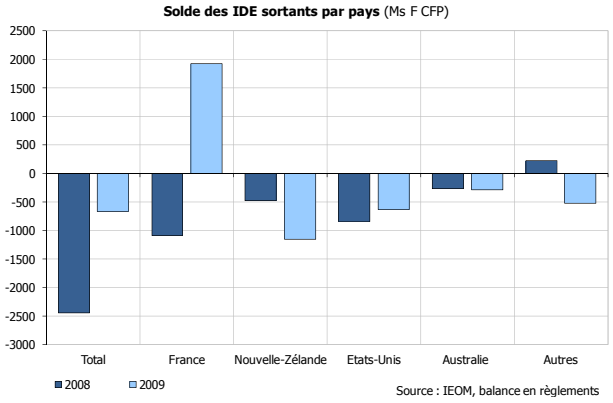

3-2 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

Les opérations concernant les autres investissements ont donné lieu à des sorties nettes en forte progression (24,9 milliards de F CFP en 2009 contre 1 milliard de F CFP en 2008). Elles proviennent principalement des « autres secteurs » (entreprises et ménages) dont les avoirs nets à l'extérieur se sont sensiblement accrus en 2009.

La faiblesse de l'activité économique polynésienne en 2009 a contribué à accroître le besoin de ressources des établissements de crédit locaux qui, peinant à mobilisant l'épargne locale, ont été contraints de se tourner vers leurs maisons-mères. La position extérieure nette (débitrice) des établissements de crédit locaux s'est donc dégradée (de 3,8 milliards de F CFP[1]), traduisant leur besoin croissant de financements extérieurs.

Graphiques 19 et 20 : Solde des avoirs et engagements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements

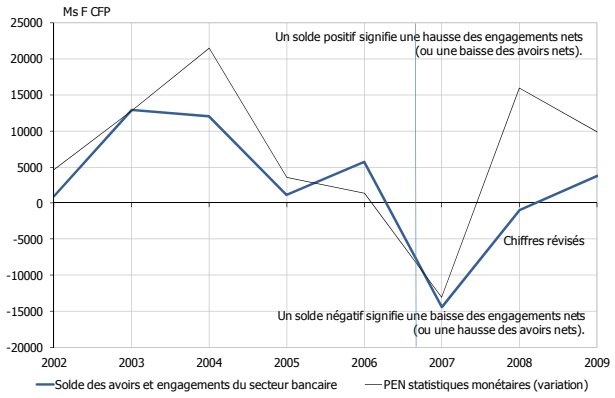

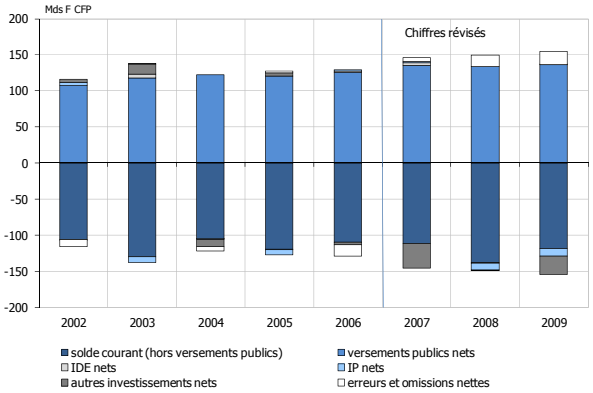

[1] Ce montant correspond au solde de leurs avoirs / engagements. Ce chiffre diffère de la variation de la position extérieure nette mesurée dans les statistiques monétaires en raison de différences de champs (voir partie III).

Encadré 2 : Les révisions méthodologiques

Plusieurs modifications ont été apportées à la balance des paiements en 2009. La révision des données a également été appliquée sur les années 2007 et 2008.

La prise en compte de certains emprunts auprès de l'extérieur a été améliorée (répertoriés dans la rubrique « autres investissements »).
L'affectation d'un certain nombre d'opérations sur les différentes rubriques de la balance a également été améliorée en particulier :
- les opérations relatives aux échanges de titres (répertoriés dans la rubrique « investissements de portefeuille ») ;
- certaines prestations de services (dont de communication).
Enfin, l'estimation des rémunérations des forces armées a été légèrement revue.

Tableau 3 : les principales révisions des données en 2007 et en 2008

En millions de F CFP	2007			2008		
	Rapport annuel 2008	Rapport annuel 2009	Ecarts	Rapport annuel 2008	Rapport annuel 2009	Ecarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	**25 775**	**23 660**	**-2 115**	**-5 193**	**-4 361**	**833**
SERVICES	**50 537**	**50 932**	**395**	**38 717**	**41 515**	**2 798**
Transports	-2 273	-2 273	0	-7 126	-5 799	1 328
Services de communication	492	492	0	1 975	3 445	1 470
REVENUS	**54 290**	**51 780**	**-2 510**	**56 391**	**54 720**	**-1 670**
Rémunération des salariés	57 405	57 405	0	58 038	59 043	1 006
Revenus des investissements	-3 115	-5 624	-2 510	-1 647	-4 323	-2 676
Autres	*-1 751*	*-4 261*	*-2 510*	*-1 678*	*-4 354*	*-2 676*
COMPTE FINANCIER	**-25 641**	**-29 099**	**-3 458**	**-12 326**	**-11 797**	**529**
Investissements de portefeuille	**1 718**	**1 718**	**0**	**-9 488**	**-9 487**	**1**
Avoirs (résidents sur titres émis par des non-résidents)	1 718	1 717	0	-9 488	-9 487	1
Négociations	*-6 135*	*-30 306*	*-24 171*	*-485*	*-36 239*	*-35 754*
Remboursements	*44 963*	*69 134*	*24 171*	*32 413*	*68 168*	*35 755*
Autres Investissements	**-31 244**	**-34 702**	**-3 458**	**-1 528**	**-1 000**	**528**
Engagements	-77 373	-80 831	-3 458	-50 753	-50 224	528
Administrations publiques	-68 234	-68 335	-101	-75 510	-74 499	1 010
Autres secteurs	*-1 174*	*-4 531*	*-3 357*	*-228*	*-709*	*-482*
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	**-134**	**5 439**	**5 573**	**17 518**	**16 156**	**-1 362**

II Les tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2007 (1)	2008 (1)	2009	2007 (1)	2008 (1)	2009	2007 (1)	2008 (1)	2009
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	**279 291**	**276 288**	**267 716**	**255 631**	**280 648**	**250 129**	**23 660**	**-4 361**	**17 587**
BIENS	**16 791**	**16 407**	**12 917**	**159 457**	**175 767**	**145 851**	**-142 666**	**-159 360**	**-132 934**
Marchandises générales	16 672	16 113	12 499	152 263	166 675	139 337	-135 591	-150 562	-126 838
données douanières	16 719	16 190	12 511	152 277	166 724	139 420	-135 558	-150 535	-126 909
corrections	-48	-77	-13	-14	-49	-83	-33	-27	71
Avitaillement	120	255	418	7 194	9 063	6 472	-7 074	-8 807	-6 054
Travail à façon et réparations	0	39	0	1	30	42	-1	9	-42
SERVICES	**104 724**	**103 984**	**93 437**	**53 792**	**62 469**	**61 812**	**50 932**	**41 515**	**31 625**
Transports	25 441	20 076	17 341	27 714	25 874	21 112	-2 273	-5 799	-3 771
maritimes	2 093	2 538	2 068	6 047	7 253	6 106	-3 954	-4 715	-4 038
aériens	23 349	17 538	15 273	21 668	18 622	15 005	1 681	-1 084	267
Voyages	46 823	42 500	37 703	13 364	12 935	14 063	33 460	29 565	23 640
Services de communication	987	4 955	5 831	495	1 510	6 103	492	3 445	-273
Services de construction	0	0	6	224	41	105	-224	-41	-99
Services d'assurances	1 070	379	205	1 390	1 351	1 929	-319	-972	-1 724
Services financiers	507	286	406	379	1 718	2 910	128	-1 432	-2 504
Services d'informatique et d'information	0	0	0	4	3	28	-4	-3	-28
Redevances et droits de licence	16	24	29	64	140	243	-48	-117	-215
Autres services aux entreprises	14 563	19 329	16 928	9 535	17 928	14 159	5 028	1 400	2 770
Négoce international	4 960	5 618	3 145	1 239	4 837	982	3 721	781	2 164
Autres services commerciaux	303	502	494	1 278	1 451	1 280	-975	-950	-786
Locations	70	123	52	395	457	414	-325	-333	-362
Services divers aux entreprises	9 231	13 086	13 237	6 624	11 183	11 483	2 608	1 903	1 754
Services personnels, culturels et récréatifs	742	1 490	549	548	862	469	194	627	80
Services audiovisuels et annexes	0	73	1	12	50	13	-11	22	-12
Autres services personnels	742	1 417	548	536	812	456	205	605	92
Services des administrations publiques	14 573	14 947	14 439	74	105	691	14 499	14 841	13 748
REVENUS	**63 729**	**66 977**	**66 570**	**11 948**	**12 257**	**13 078**	**51 780**	**54 720**	**53 492**
Rémunération des salariés	58 814	61 307	61 220	1 409	2 264	2 614	57 405	59 043	58 606
Revenus des investissements	4 915	5 670	5 350	10 539	9 993	10 464	-5 624	-4 323	-5 114
investissements directs	178	50	0	658	514	502	-480	-464	-502
investissements de portefeuille	1 342	1 812	1 779	2 226	1 318	2 050	-884	494	-271
Autres	3 394	3 808	3 570	7 656	8 162	7 912	-4 261	-4 354	-4 341
TRANSFERTS COURANTS	**94 047**	**88 920**	**94 792**	**30 433**	**30 155**	**29 387**	**63 614**	**58 764**	**65 405**
Secteur des administrations publiques	76 596	72 816	77 682	13 761	13 871	13 658	62 835	58 945	64 023
Autres secteurs	17 451	16 104	17 110	16 673	16 285	15 729	778	-181	1 381
envois de fonds des travailleurs	1 238	894	1 339	3 450	3 396	2 911	-2 212	-2 502	-1 572
autres transferts	16 213	15 210	15 771	13 223	12 889	12 818	2 990	2 321	2 953
COMPTE DE CAPITAL	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**
Transferts en capital	0	1	0	0	0	0	0	1	0

(1) Chiffres révisés

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2007 (1)	2008 (1)	2009	2007 (1)	2008 (1)	2009	2007 (1)	2008 (1)	2009
COMPTE FINANCIER	**438 823**	**367 876**	**476 266**	**467 923**	**379 672**	**511 866**	**-29 099**	**-11 797**	**-35 600**
Investissements directs	**5 475**	**1 942**	**8 557**	**1 590**	**3 252**	**8 350**	**3 885**	**-1 310**	**207**
Polynésie française à l'extérieur	345	440	2 938	1 539	2 881	3 608	-1 194	-2 441	-670
Capital social	293	197	2 935	1 533	2 277	3 582	-1 240	-2 081	-647
Autres opérations	52	243	4	5	604	26	46	-361	-22
Extérieur à Polynésie française	5 130	1 502	5 618	52	371	4 742	5 079	1 131	876
Capital social	4 826	1 486	2 352	52	370	2 361	4 774	1 116	-9
Autres opérations	304	16	3 267	0	2	2 381	304	15	885
Investissements de portefeuille	**70 756**	**76 436**	**32 432**	**69 038**	**85 922**	**43 329**	**1 718**	**-9 487**	**-10 897**
Avoirs (résid. / titres émis par des non-résid.)	70 756	76 435	32 432	69 038	85 923	43 329	1 717	-9 487	-10 897
Emissions	0	1 113	78	37 111	42 529	24 388	-37 111	-41 416	-24 310
Négociations	1 521	2 131	2 399	31 827	38 370	18 898	-30 306	-36 239	-16 499
Remboursements	69 235	73 191	29 955	101	5 023	43	69 134	68 168	29 912
Autres Investissements	**362 593**	**289 498**	**435 277**	**397 294**	**290 498**	**460 186**	**-34 702**	**-1 000**	**-24 909**
Avoirs	260 585	251 588	265 547	214 455	202 363	311 987	46 129	49 225	-46 440
Prêts	260 585	251 588	265 547	214 455	202 362	311 987	46 129	49 226	-46 440
IEOM	194 608	218 644	186 526	130 698	129 505	103 752	63 910	89 139	82 774
Secteur bancaire	42 888	10 280	33 006	49 380	36 221	145 526	-6 491	-25 941	-112 520
Autres secteurs	23 088	22 664	46 016	34 377	36 636	62 709	-11 289	-13 972	-16 692
Autres avoirs	0	0	0	0	1	0	0	-1	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres secteurs	0	0	0	0	1	0	0	-1	0
Engagements	102 008	37 910	169 729	182 839	88 134	148 199	-80 831	-50 224	21 530
Prêts	102 008	37 910	169 729	182 839	88 134	148 199	-80 831	-50 224	21 530
Administrations publiques	3 718	5 742	7 233	72 053	80 242	93 196	-68 335	-74 499	-85 963
Secteur bancaire	92 880	24 985	162 312	100 845	0	45 977	-7 965	24 985	116 335
Autres secteurs	5 409	7 183	184	9 941	7 892	9 026	-4 531	-709	-8 842
Autres engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	**5 439**	**16 156**	**18 013**	**0**	**0**	**0**	**5 439**	**16 156**	**18 013**
TOTAL GENERAL	**723 554**	**660 321**	**761 994**	**723 554**	**660 321**	**761 994**	**0**	**0**	**0**

(1) Chiffres révisés

Tableau 5 : Données douanières par produits de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Total (CAF/FAB) dont	**16,7**	**16,2**	**12,5**	**160,6**	**175,9**	**147,1**
Secteur agricole	11,2	9,0	8,1	2,7	2,8	2,7
IAA	2,0	1,6	1,7	31,1	32,9	32,2
Biens de consommation	2,4	2,6	1,0	26,4	27,5	24,9
Automobile	0,1	0,1	0,1	15,7	15,4	11,9
Biens d'équipement	0,9	2,6	1,5	29,0	34,3	27,3
Biens intermédiaires*	0,2	0,3	0,2	37,0	37,6	31,4
Energie	0,0	0,0	0,0	18,9	25,4	16,6

* dont minerai de nickel, ferro-nickels, mattes

Sources : Douanes-ISPF

Tableau 6 : Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hong-Kong	34,0%	41,4%	36,6%	0,5%	0,4%	0,4%
Japon	31,7%	14,2%	21,3%	2,9%	2,6%	2,7%
France	9,2%	19,6%	17,5%	30,4%	30,2%	30,2%
Etats-Unis	7,4%	8,1%	11,0%	9,7%	9,9%	10,3%
Autres pays de l'Union européenne à 27	3,8%	4,4%	1,3%	13,8%	14,7%	14,5%
Chine	1,8%	1,9%	2,2%	8,0%	7,4%	8,4%
Nouvelle-Zélande	0,8%	0,8%	1,6%	7,6%	6,2%	7,5%
Australie	1,8%	0,6%	0,8%	3,6%	3,2%	3,7%
Singapour	0,1%	0,3%	0,4%	11,4%	14,2%	11,1%
Autres	9,4%	8,6%	7,2%	12,2%	11,4%	11,3%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB

Sources : Douanes-ISPF

Tableau 7 : Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2007 (1)	2008 (1)	2009	2007 (1)	2008 (1)	2009
Services (balance en règlements, Ms F CFP)	**139 958**	**134 179**	**104 959**	**111 117**	**85 564**	**65 653**
France	59%	53%	50%	73%	58%	50%
Autres pays de l'Union Européenne à 27	15%	16%	23%	2%	2%	7%
Etats-Unis	13%	17%	14%	10%	21%	24%
Nouvelle-Zélande	3%	4%	4%	4%	6%	5%
Japon	3%	4%	3%	1%	1%	2%
Australie	1%	2%	1%	1%	2%	3%
Nouvelle-Calédonie	1%	0%	0%	3%	2%	2%
Singapour	0%	0%	0%	4%	4%	2%
Autres	4%	4%	3%	2%	4%	6%

(1) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableaux 8 et 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie-française à l'extérieur en 2009

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Achats (débits) dont	**3 206**	***100***
Nouvelle-Zélande	1 188	*37*
Pays de l'Union européenne à 27	912	*28*
dont France	*796*	*25*
Etats-Unis	509	*16*
Australie	287	*9*
Canada	127	*4*
Autres pays	182	*6*
Ventes (crédits) dont	**2 222**	***100***
Pays de l'Union européenne à 27	2 158	*97*
dont France	*2 158*	*97*
Nouvelle-Zélande	33	*1*
Etats-Unis	19	*1*
Autres pays	12	*1*

Source : IEOM, balance en règlements

Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie-française en 2009

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Achats (crédits) dont	**1 643**	***100***
Pays de l'Union européenne à 27	1 593	*97*
dont France	*1 593*	*97*
Etats-Unis	*32*	*2*
Australie	*18*	*1*
Ventes (débits) dont	**1 993**	***100***
Etats-Unis	1 899	*95*
Pays de l'Union européenne à 27	95	*5*
dont France	*95*	*5*

Source : IEOM, balance en règlements

III La méthodologie de la balance des paiements

1- PRINCIPES GENERAUX DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement de la collectivité[1] qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend maintenant pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement Economique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est présenté dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « balance des paiements »).

1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française est confectionnée, dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

[1] Par collectivité, on entend la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française.

1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

2 - CONCEPTS ET DEFINITIONS CLES

2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud en Nouvelle-Calédonie). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

2-2 Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) / extérieur

La Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française (resp. Nouvelle-Calédonie) et de Wallis-et-Futuna.

2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements – les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident à l'origine de l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de Sécurité sociale ;

- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non-monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3 - SOURCES STATISTIQUES

3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes[1].

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

• **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

• **Les administrations publiques** (Trésorier Payeur Général ; forces armées).

• **Les déclarants directs**

- Les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil.
- Les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil.
- Les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

• **Les douanes**

Les douanes via les instituts de statistiques locaux (ISEE, ISPF) transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

[1] Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

• Les voyageurs

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE (en Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (en Polynésie française).

3-3 Les informations complémentaires

• La base des agents financiers (BAFI)

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

4 - PRINCIPALES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose notamment entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différentiées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

4-1 Le compte de transactions courantes

4-1-1 Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectées aux rubriques de services appropriées ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

4-1-2 Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenue dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

• Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non résidents par les compagnies d'assurance résidentes et vice-versa. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

• Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien (resp. polynésien), puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes (resp. polynésiennes) ne quittant pas le territoire douanier calédonien (resp. polynésien). Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

• Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

• Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

• La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.
Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport.

Jusqu'en 2007 en Nouvelle-Calédonie (et 2008 en Polynésie française), les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendées à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE (resp. de l'ISPF) en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versés par l'Etat métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds de travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et vice-versa. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectués par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10% du capital social de l'entreprise investie.
Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » - contrairement aux statistiques monétaires) ;
- **les avoirs de réserve :** l'IEOM ne détient ni stock d'or, ni avoirs en Droits de Tirage Spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds Monétaire International. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Yves Barroux
Responsable de la rédaction : Max Remblin
Editeur et imprimeur IEOM
Achevé d'imprimer en septembre 2010
Dépôt légal : septembre 2010 – N° ISSN 1762-5114

IEOM
INSTITUT D' ÉMISSION
D'OUTRE-MER